



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/50/L.5/Add.4
15 octobre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquantième session

Genève, 6-17 octobre 2003

Points 6 b) et 7 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU
DÉVELOPPEMENT SUR SA CINQUANTIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 6 au 17 octobre 2003

Rapporteur: M. François Léger (France)

Orateurs:

Président du Conseil	Algérie
Secrétaire général de la CNUCED	Israël
Thaïlande, pour le Groupe des 77 et la Chine	République islamique d'Iran
Bénin, pour les PMA	Afghanistan
Italie, pour l'Union européenne	Liban
Coordonnateur de l'assistance au peuple palestinien	Jordanie
Palestine	États-Unis d'Amérique
Oman, pour le Groupe asiatique et la Chine	Tunisie
Zimbabwe pour le Groupe africain	Indonésie
République arabe syrienne	Ligue des États arabes
Égypte	

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée avant le **mardi 21 octobre 2003** à la:

Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8108,
télécopieur: 907 0056, téléphone: 907 5656/1066.

PRÉPARATION DE LA ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE

(Point 7 de l'ordre du jour)

a) Création du Comité préparatoire

1. Le **Président** a dit que, une fois constitué par le Conseil, le Comité préparatoire de la onzième session de la Conférence serait saisi d'un document intitulé «Préparatifs de la onzième session de la Conférence: Document présenté par le Secrétaire général de la CNUCED» (TD(XI)PC/1). Le Comité préparatoire examinerait l'organisation de ses travaux en se fixant pour objectif de les avoir achevés début avril 2004. Il était escompté qu'une réunion directive du Conseil serait organisée fin avril 2004 pour examiner les questions d'organisation de la Conférence. Le Comité préparatoire constituerait un comité d'organisation placé sous la présidence du pays hôte.

Décision du Conseil

2. À sa 949^e séance plénière, le 10 octobre 2003, le Conseil a constitué le Comité préparatoire de la onzième session de la Conférence, à composition non limitée et placé sous la présidence du Président du Conseil.

b) Approbation de l'ordre du jour provisoire de la Conférence

Décision du Conseil

3. À sa 949^e séance plénière, le 10 octobre 2003, le Conseil a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de la onzième session de la Conférence – document TD/B/50/L.1.

Déclarations

4. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que des progrès avaient été accomplis dans la préparation de la Conférence. En particulier, le secrétariat avait fait distribuer un document (TD(XI)PC/1), dont la seconde partie devait servir d'avant-projet de texte pour la Conférence. Il avait également fait distribuer de façon informelle une liste des réunions et activités proposées lors de la Conférence, dont la planification s'appuyait sur l'expérience acquise lors des précédentes sessions de la Conférence. Pour ce qui était des thèmes de la Conférence, l'interdépendance n'était plus un simple concept rhétorique. L'un des principaux problèmes

des pays en développement qui restaient à l'écart de la croissance était qu'ils n'avaient pas la capacité d'être compétitifs, problème qui devait mobiliser l'attention de la communauté internationale dans son ensemble. Telles que les choses se présentaient actuellement, de trop nombreux pays en développement considéraient qu'ils n'avaient pas grand chose à gagner. À l'intérieur du thème général de la Conférence, trois questions devaient particulièrement retenir l'attention, à savoir le commerce et la pauvreté, le commerce et les questions de parité, et le commerce et les industries de la création.

5. Le représentant de la **Thaïlande**, parlant au nom **du Groupe des 77 et de la Chine**, a dit qu'il espérait que les discussions au cours de la préparation de la Conférence et à la Conférence elle-même seraient ouvertes et constructives. Les résultats de la Conférence devraient refléter ambition et vision, avec des objectifs qui seraient tout à la fois spécifiques, concrets, effectifs et pragmatiques. Il fallait espérer que la Conférence apporterait des avantages bien réels non seulement aux pays en développement, mais aussi à la communauté internationale tout entière.

6. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a dit que les principaux objectifs de la Conférence seraient de renforcer les stratégies de développement et d'assurer la croissance économique et le développement, notamment dans les pays en développement. Les travaux de la Conférence devraient être transparents et ouverts, et il faudrait éviter tout chevauchement de réunions. Si des réunions avaient lieu en dehors de Genève, il fallait veiller à ce que les PMA puissent y participer. Au cours de la préparation, le Secrétaire général de la CNUCED devrait publier un rapport intérimaire. Aucun effort ne devrait être ménagé pour parvenir à un consensus sur autant de questions que possible à Genève même, étant donné les contraintes de temps auxquelles les délégations seraient soumises à la Conférence. Le texte présenté par le Secrétaire général de la CNUCED constituait une base de négociation acceptable.

7. Le représentant de l'**Italie**, parlant au nom **de l'Union européenne et des pays en voie d'adhésion (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie)**, a dit que le texte soumis par le Secrétaire général était un bon document d'analyse, et il s'est félicité de ce que les contraintes pesant sur l'offre soient au centre de cette analyse. Il a annoncé que l'Union européenne participerait à la onzième session de la Conférence au nom des 25 États membres.

RAPPORT SUR L'ASSISTANCE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

8. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant:

«Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien» (TD/B/50/4).

9. Le **Coordonnateur de l'assistance au peuple palestinien** a dit que l'occupation prolongée et les trois dernières années de conflit avaient produit une société exsangue et une population déchirée, où les besoins en matière de secours l'emportaient sur les impératifs du développement. Le territoire palestinien occupé avait été transformé en «économie ravagée par la guerre», et le prochain ensemble de mesures d'aide «après conflit» devrait être qualitativement différent de ceux qui avaient été adoptés à la suite des précédents chocs et bouleversements.

10. L'asymétrie des relations économiques israélo-palestiniennes, à la fois dans les conditions d'occupation et telle que consacrée par le Protocole de Paris, avait bloqué les perspectives d'un développement soutenu de l'économie palestinienne. Dans la transition qui serait engagée pour sortir de cette économie ravagée par la guerre, la politique de développement et d'échanges commerciaux du futur État de Palestine devrait tenir compte des facteurs structurels. Il faudrait reconstruire le secteur privé et renforcer sa capacité de production, faute de quoi il n'y aurait ni reconstruction ni croissance générales et la pauvreté resterait massive et intense.

11. Parmi les activités réalisées par le secrétariat en 2003 figuraient un certain nombre de travaux de recherche et d'analyse concrets, la fourniture de services consultatifs «rapides» dans plusieurs domaines, l'exécution de la première phase du programme SYDONIA, et des progrès concernant le projet SYGADE. Pour la conception et l'exécution de son programme de travail, le secrétariat avait maintenu des contacts étroits avec toutes les organisations internationales compétentes, ainsi qu'avec des centres de recherche et des institutions de la société civile. Toutefois, dans plusieurs domaines, la CNUCED ne disposait pas de ressources extrabudgétaires suffisantes pour faire face à tous ses engagements et aux actuels besoins de coopération technique. Pour le lancement de la phase II du projet SYDONIA, il faudrait que

le personnel des douanes de l'Autorité palestinienne ait accès à ses bureaux aux postes frontières palestiniens avec l'Égypte et la Jordanie. La CNUCED comptait sur la coopération des autorités israéliennes pour que le personnel de projet et les experts de la CNUCED aient accès aux différents sites du projet. En conclusion, le Coordonnateur a exprimé ses remerciements pour les fonds extrabudgétaires que le secrétariat avait reçus.

12. Le représentant de la **Palestine** a dit qu'une comparaison entre le rapport de cette année et celui de l'an dernier montrait que l'économie palestinienne s'était encore détériorée, contrairement aux aspirations du peuple palestinien et aux vœux du secrétariat et des pays donateurs. Le rapport décrivait clairement et objectivement la tragédie économique et sociale que vivait le peuple palestinien. L'occupation et les mesures qui y étaient associées constituaient une guerre économique menée contre la société palestinienne, guerre qui non seulement imposait une dépendance à l'égard de l'économie israélienne et un contrôle de la circulation des marchandises et soumettait à un siège épuisant les territoires palestiniens, mais privait également le peuple palestinien de ses sources de revenu quotidien.

13. Le représentant a remercié le secrétariat de la CNUCED de ses efforts continus et les pays donateurs de leur soutien. Après des décennies de souffrances dues à l'occupation et des années de résistance contre la guerre économique et tous les autres types de guerre menés par Israël, le peuple palestinien avait compris la nécessité d'affronter cette guerre avec les modestes moyens dont il disposait. Il était devenu évident que la solidarité entre les différents groupes de la société représentait un moyen de survie efficace dans les difficiles conditions actuelles. La situation actuelle était loin d'atteindre le niveau minimal requis pour la survie du peuple palestinien à long terme. Le représentant a souligné la nécessité pour la CNUCED de poursuivre son assistance au peuple palestinien, pour les pays donateurs de maintenir leur soutien, et pour les pays arabes et les pays amis ainsi que pour les institutions multilatérales de financement de soutenir financièrement le peuple palestinien à travers les activités menées par la CNUCED.

14. L'espoir d'une solution politique diminuait avec l'actuel Gouvernement israélien, qui ne pouvait offrir que des solutions militaires, y compris des mesures d'oppression et l'élimination physique de tout ce qui était Palestinien, pour réaliser ses objectifs d'expansion, indépendamment des victimes et de la violation du droit international.

15. Le représentant de la **Thaïlande**, parlant au nom **du Groupe des 77 et de la Chine**, s'est déclaré profondément préoccupé par l'impact du conflit prolongé sur l'économie palestinienne. Le produit intérieur brut (PIB) palestinien avait diminué de plus de 22 % en 2002, et le chômage avait atteint des niveaux sans précédent, de sorte que près des deux tiers de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté de 2 dollars par jour. La capacité de l'économie de soutenir des stratégies de développement viables avait été épuisée, avec la contraction des niveaux d'investissement et de la taille moyenne des entreprises palestiniennes. Le budget de l'Autorité palestinienne était désormais fortement tributaire de l'aide des donateurs, et de profonds changements s'étaient produits dans la structure de l'économie; la contribution du secteur manufacturier et du secteur de la construction au PIB avait diminué, et l'agriculture avait pris une importance croissante en tant que secteur de dernier recours pour les sans-emploi.

16. Le représentant a fait sienne l'opinion du secrétariat selon laquelle les efforts de développement et les programmes financés par les donateurs devaient être qualitativement différents de ce qu'ils avaient été par le passé. Ils devaient être replacés dans le contexte des problèmes particuliers d'une économie ravagée par la guerre et devaient aussi viser à remédier aux asymétries et déséquilibres du régime commercial. L'aide des donateurs avait principalement été axée sur les besoins d'aide d'urgence de l'économie et sur un soutien budgétaire, mais, pour éviter le risque d'une dépendance toujours plus grande à l'égard de l'aide extérieure, il fallait mettre en place un schéma directeur cohérent permettant de rattacher les opérations de secours aux objectifs de développement à long terme.

17. L'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien continuait de donner des résultats impressionnants, malgré un environnement incertain. Le représentant a remercié les donateurs de leur générosité, a demandé aux donateurs traditionnels d'intensifier leur soutien et a souscrit aux efforts déployés par le secrétariat pour trouver de nouvelles sources de financement, en particulier auprès d'institutions multilatérales régionales.

18. La représentante d'**Oman**, parlant au nom **du Groupe asiatique et de la Chine**, a exprimé sa satisfaction du soutien continu apporté par la CNUCED au peuple palestinien. Elle a souligné que la tragédie du peuple palestinien s'était aggravée avec la poursuite de l'occupation et l'intensification des mesures de bouclage et d'assiègement des forces d'occupation israéliennes. L'objectif économique de l'occupation était, d'une part, de limiter la capacité d'autosubsistance

du peuple palestinien, d'épuiser l'économie et de priver la population de ses sources de revenu et, d'autre part, d'obliger le peuple palestinien à ne consommer que des produits israéliens. Il en avait résulté une déstructuration de l'économie palestinienne et une situation sans précédent de dépendance économique forcée.

19. La représentante a exprimé son admiration de la résistance, envers et contre tout, de l'économie palestinienne. Cet esprit de survie était attribuable aux filets de protection sociale inédits que la population avait mis en place, à la capacité de l'Autorité palestinienne de survivre et de continuer d'employer un tiers de la main-d'œuvre salariée, et au soutien ininterrompu de la communauté des donateurs. À cet égard, elle a remercié les pays donateurs et leur a instamment demandé de continuer d'accroître leur appui au peuple palestinien. Elle a également demandé à la communauté internationale de prendre fermement position contre les mesures de siège et de bouclage appliquées par les forces d'occupation israéliennes.

20. La représentante a instamment demandé l'application des recommandations figurant dans le rapport du secrétariat, qui appelaient à la mise en place d'un schéma directeur rattachant les opérations de secours d'urgence aux objectifs de développement à long terme, tout en réduisant l'évaporation de ressources palestiniennes vers l'économie israélienne. Elle a également souligné la nécessité de revoir les relations économiques israélo-palestiniennes, qui avaient conduit à l'actuelle situation inéquitable. Elle a invité les membres du Conseil à continuer de soutenir le Groupe de la CNUCED chargé de l'assistance au peuple palestinien et a salué le peuple palestinien pour sa ténacité, qui le conduirait, à terme, à la création d'un État indépendant de Palestine bénéficiant de la légitimité internationale.

21. Le représentant du **Zimbabwe**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que le rapport du secrétariat montrait qu'une longue période d'occupation et de conflits avait effectivement transformé les territoires palestiniens occupés en «économie ravagée par la guerre», avec des conséquences négatives pour la croissance économique, l'emploi, la lutte contre la pauvreté, le commerce et le financement. Cela imposait à la communauté internationale d'agir et d'assumer la responsabilité qu'elle avait d'atténuer les conditions extrêmement difficiles auxquelles était confronté le peuple palestinien occupé et d'utiliser tous les moyens à cette fin, y compris une assistance financière adéquate. L'appel de la CNUCED en faveur d'un nouveau schéma directeur permettant d'associer opérations de secours d'urgence et efforts de

développement obligerait à réfléchir hors des sentiers battus pour répondre aux besoins urgents du peuple palestinien.

22. Dans l'immédiat, il fallait renforcer l'économie palestinienne afin d'atténuer les conséquences d'une dépendance prolongée à l'égard de l'économie israélienne et d'une intégration déséquilibrée avec celle-ci. Le rapport du secrétariat montrait clairement les conséquences de la fuite imposée de ressources économiques vers Israël. Alors que les ressources étaient comptées et que les flux de capitaux diminuaient, il fallait d'urgence veiller à ce que toutes les aides financières profitent à leurs allocataires légitimes, à savoir les Palestiniens souffrant de l'occupation quotidienne et privés de la possibilité de réaliser leurs droits inaliénables au développement.

23. Le représentant de l'**Italie**, parlant au nom de l'**Union européenne et des pays en voie d'adhésion (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie)**, ainsi que des **pays associés (Bulgarie, Roumanie et Turquie)**, a dit que le rapport du secrétariat montrait sans équivoque que des années de dévastation systématique et de déclin économique continu avaient transformé le territoire palestinien en une économie ruinée par la guerre. L'accroissement de l'aide des donateurs pour le financement des opérations de secours, des efforts de développement et du budget était l'un des principaux éléments qui permettaient à l'économie palestinienne de fonctionner encore.

24. Le représentant a loué la CNUCED pour ses efforts au service du développement économique palestinien. En dépit de l'intensification du conflit, la CNUCED avait réussi à poursuivre ou à achever des projets visant à mettre en place des capacités effectives d'élaboration de politiques économiques et de gestion, et à soutenir le secteur privé. Les étroites relations que le secrétariat entretenait avec toutes les organisations internationales compétentes et avec les pays donateurs, aussi bien pour la conception que pour l'exécution de son programme de travail, étaient particulièrement importantes.

25. Toutefois, faute de paix et de stabilité au Moyen-Orient, cette assistance ne pouvait avoir que des effets modestes. Les parties devaient ouvrir des négociations en vue de parvenir à une paix durable permettant aux deux États, Israël et une Palestine indépendante, viable

et démocratique, de vivre côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des principes définis à Madrid et à Oslo et en conformité avec les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU. Il n'y avait pas d'autre solution qu'une application rapide et totale, de bonne foi de la part des deux parties, de la Feuille de route.

26. Le représentant de la **République arabe syrienne** a remercié la CNUCED de son appui continu au peuple palestinien. Le rapport du secrétariat donnait un aperçu objectif des aspects économiques de la souffrance du peuple palestinien. L'analyse soulevait la question de la faisabilité du développement économique d'un peuple brisé par l'occupation et privé de ses droits minimaux au développement, tels que consacrés dans les lois et conventions internationales. La communauté internationale devait assumer sa responsabilité de mettre un terme à l'occupation israélienne et de garantir l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

27. Le représentant a déclaré appuyer les recommandations figurant dans le rapport, qui soulignaient la nécessité de rattacher les opérations de secours aux objectifs de développement à long terme, en particulier dans l'agriculture. Il a exhorté la communauté internationale à continuer de soutenir le peuple palestinien, ainsi que le Groupe chargé de l'assistance au peuple palestinien de façon à lui permettre de s'acquitter de son mandat. En conclusion, il a demandé à la communauté internationale d'obliger Israël à cesser toute expansion des colonies de peuplement, à abandonner le siège économique et la destruction des infrastructures de développement dans les territoires arabes occupés, et à se retirer de ces territoires. Une paix juste et globale, reposant sur la légitimité internationale, ouvrirait des perspectives de développement dans l'ensemble de la région.

28. Le représentant de l'**Égypte** a remercié la CNUCED de ses efforts et a dit que le rapport du secrétariat paraissait à un moment critique, où les Palestiniens étaient soumis à des assauts quotidiens visant à les priver de leurs droits économiques et sociaux, de leurs droits fondamentaux inaliénables, ainsi que de leurs droits politiques légitimes. D'où la nécessité d'apporter un appui supplémentaire à toutes les organisations apportant une aide au peuple et aux réfugiés palestiniens. L'objectif ultime était l'indépendance du peuple palestinien, et cela devrait être le critère de toutes les activités d'assistance économique. La destruction de la base des infrastructures économiques palestiniennes par les autorités d'occupation avait créé

des conditions qui favorisaient une évaporation de l'aide internationale au profit des autorités d'occupation. Il fallait donc combiner les efforts économiques et politiques et appliquer toutes les résolutions pertinentes de l'ONU qui appelaient au retrait des forces israéliennes de tous les territoires occupés et proclamaient le droit du peuple palestinien à un État politiquement indépendant et économiquement viable.

29. Les destructions continues et la détérioration de la situation économique avaient transformé la Palestine en une économie ruinée par la guerre, avec une structure déséquilibrée, une croissance négative, de grandes difficultés budgétaires, de très faibles niveaux de revenu par habitant et d'épargne, et un accroissement de la dépendance économique extérieure et de la pauvreté. La communauté internationale devait assumer la responsabilité qu'elle avait d'atténuer cette tragédie et d'éviter une crise humaine, sociale et économique plus grande encore.

Le représentant a déclaré soutenir les projets de la CNUCED visant à renforcer la sécurité alimentaire, le commerce, la promotion de l'investissement, l'application d'un traitement préférentiel et le développement des capacités institutionnelles. Toutefois, il fallait trouver des solutions novatrices, et la CNUCED aurait à appliquer ses connaissances et compétences techniques et analytiques et à utiliser les nouvelles technologies de la communication pour aider le peuple palestinien à surmonter les obstacles géographiques internes et externes.

En conclusion, le représentant a salué le peuple palestinien pour sa forte volonté et son extraordinaire résilience, qui le conduiraient immanquablement à l'indépendance nationale dans la légitimité internationale.

30. Le représentant de l'**Algérie** a dit que la CNUCED avait toujours présenté une vue d'ensemble exacte de l'évolution socioéconomique des territoires palestiniens occupés eu égard à la crise politique et à l'effet catastrophique des pratiques israéliennes. La Feuille de route avait engendré l'espoir d'un retour à la table des négociations, mais le dernier rapport du secrétariat confirmait les effets dévastateurs de la guerre sur les institutions publiques et privées palestiniennes qui avaient subi les ravages du blocus économique israélien.

31. Malgré la dégradation de la situation et les obstacles mis par les Israéliens, la CNUCED avait maintenu son aide au peuple palestinien conformément aux besoins et aux priorités de développement de l'Autorité palestinienne. Elle avait aussi suggéré de nouvelles activités pour aider le peuple palestinien à supporter la crise économique, particulièrement dans les domaines

suivants: sécurité alimentaire, facilitation du commerce, traitement spécial et différencié pour les exportations, intégration régionale et promotion des investissements. Le représentant de l'Algérie a exprimé ses remerciements pour cette action et son approbation pour les nouvelles activités envisagées, et il a invité la communauté des donateurs et les organisations internationales à soutenir ces activités.

32. Le représentant d'**Israël** a demandé si la présence d'un point distinct de l'ordre du jour traitant de l'économie palestinienne et du programme spécial du secrétariat consacré à cette question répondait réellement à des critères économiques objectifs ou bien à des arrière-pensées politiques. Selon tous les critères pertinents, la situation de l'économie palestinienne était bien meilleure que celle de beaucoup d'autres régions du monde. Certaines des statistiques présentées dans le rapport du secrétariat étaient sujettes à caution. Le rapport présentait des divergences contestables, pour certains indicateurs principaux, avec les données figurant dans des rapports récents du FMI et de la Banque mondiale. En outre, il minimisait l'importance de la croissance de l'économie palestinienne avant les émeutes récentes. Il négligeait le lien évident qui existait entre la croissance économique et la cessation de la violence, et il omettait d'indiquer que l'essentiel des 700 millions de dollars de recettes fiscales palestiniennes retenues jusqu'à la fin de 2002 avaient été remis depuis longtemps à l'Autorité palestinienne. Le rapport omettait aussi d'évoquer les renseignements divulgués récemment concernant une somme de 900 millions de dollars qui avait été acheminée vers un compte secret privé sous l'autorité personnelle de M. Arafat au lieu d'être versée au budget palestinien. Si la situation était si désespérée, cette somme aurait dû servir à alléger les difficultés de l'économie palestinienne. En outre, le rapport ne disait mot des estimations du FMI selon lesquelles cette économie avait commencé récemment à se stabiliser et sa détérioration avait été jugulée, et il ne tenait pas compte du fait que des facteurs structurels, qui n'avaient rien à voir avec Israël, exerçaient un puissant effet négatif sur cette économie. Le rapport mettait l'accent sur le préjudice que pouvait causer à l'économie palestinienne son imbrication avec l'économie israélienne, alors que d'autres sources, notamment le FMI et la Banque mondiale, faisaient ressortir au contraire les avantages que pouvait apporter la coopération.

33. Le rapport éludait la question clef de savoir pourquoi l'on était parvenu à la situation actuelle et comment la détérioration des trois années écoulées aurait pu être évitée. Il ne demandait pas pourquoi l'Autorité palestinienne avait décidé de ne pas poursuivre le processus

politique et s'était livrée à des violences permanentes contre les Israéliens, avec un objectif politique que l'on ne saisissait pas bien. Le représentant d'Israël a demandé si les instigateurs de cette violence avaient songé aux difficultés qu'il y aurait à soutenir un développement économique réel dans un environnement qu'ils avaient créé délibérément, suscitant une vague de violence qui avait nui non seulement à l'économie palestinienne, mais aussi à d'autres économies de la région, particulièrement à celle d'Israël.

34. Israël avait tenté à maintes reprises de replacer le système économique dans la bonne voie en facilitant le commerce et l'emploi de travailleurs palestiniens en Israël. Mais à maintes reprises la réaction était venue sous forme d'attaques violentes contre des civils et des soldats israéliens, d'atrocités terroristes, particulièrement d'attentats suicides dans les villes, les restaurants, les autobus et les universités israéliens, qui avaient fait obstacle à la poursuite de ces initiatives constructives. Néanmoins, Israël s'était montré disposé tout au long des trois années écoulées à travailler de concert avec les Palestiniens pour améliorer leur économie, notamment par l'admission récente en Israël de 25 000 travailleurs palestiniens, par la reprise des activités dans les zones industrielles frontalières, par des activités visant à promouvoir des parcs industriels et par l'octroi de la permission à des milliers d'hommes d'affaires palestiniens d'entrer en Israël. Malheureusement, les efforts permanents déployés pour ouvrir Israël à des travailleurs journaliers palestiniens n'avaient produit que des actes terroristes tels que l'effroyable attentat suicide commis récemment à Haïfa et les menaces d'attaques imminentes qui avaient contraint Israël à rétablir des restrictions à l'entrée des Palestiniens en Israël.

35. Lorsque la violence aurait cessé et qu'un processus politique serait réengagé, toutes les parties devaient être prêtes pour «le lendemain», avec des progrès dans les économies palestinienne, israélienne et arabe. Si la CNUCED voulait réellement jouer un rôle constructif et utile dans ces domaines, elle devait axer son travail sur une analyse professionnelle objective, au lieu de montrer du doigt une seule partie. Le temps consacré à cette discussion avait été dépensé en pure perte; ce qui pouvait amener la croissance économique, c'était de mettre un terme à la violence et à l'incitation à la violence, de réprimer le terrorisme et de relancer le processus de paix. Tel était le message que le Conseil devait envoyer aux puissances politiques qui avaient demandé à la CNUCED et à d'autres instances internationales de mettre tant d'accent sur la situation palestinienne. Tout le reste n'était que beaux discours.

36. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a dit que les atrocités commises par le régime occupant contre le peuple palestinien au cours des trois années écoulées avaient réduit à néant toute l'aide bilatérale et multilatérale à la Palestine et provoqué une situation insupportable pour la population et des difficultés sérieuses pour l'Autorité gouvernante. Les activités d'assistance technique de la CNUCED étaient peut-être efficaces en temps de paix, mais dans un environnement de violence caractérisé par les agressions et assassinats quotidiens commis par l'armée israélienne il fallait trouver une nouvelle approche permettant de répondre aux besoins des Palestiniens en matière de santé, de logement et de sécurité alimentaire. À cet égard, le représentant de la République islamique d'Iran a déclaré qu'il appréciait les efforts déployés par la CNUCED pour dresser, en coopération avec d'autres organisations internationales, un plan d'urgence pour le peuple palestinien dans le cadre des Objectifs du Millénaire en matière de développement, ainsi que l'initiative «Forum sur le relèvement et le développement de la Palestine», et il a souligné la volonté de son pays de contribuer à cette action. Il a encouragé la CNUCED à faciliter une participation accrue d'experts palestiniens à ses réunions d'experts, à ses ateliers et séminaires régionaux ainsi qu'à ses activités de renforcement des capacités.

37. Le représentant de l'**Afghanistan** a dit que le rapport du secrétariat décrivait une situation alarmante dans les territoires palestiniens occupés, mais qu'il ne faisait pas ressortir les facteurs qui avaient conduit à cette situation, en particulier les mesures draconiennes imposées sous le prétexte de la sécurité et qui se répercutaient sur la vie quotidienne du peuple palestinien: confiscation de terres, démolition de maisons, arrachage d'arbres, extension des colonies de peuplement, assassinats ciblés et construction du mur de la honte. Il s'est déclaré partisan des recommandations présentées dans le rapport, qui soulignait que l'État de Palestine, évoqué dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité, ne devait pas répéter les erreurs faites ailleurs dans la manière de traiter les séquelles économiques de la guerre. On ne pouvait trop insister sur la nécessité de relancer le secteur privé. Le représentant de l'Afghanistan a reconnu que, malgré l'instabilité de la situation, l'Autorité palestinienne devait élaborer des politiques intégrées de commerce et d'emploi fondées sur une vision économique comportant des objectifs mesurables, assortis de délais, réalisables et propres à chaque secteur. Il a félicité le secrétariat de sa vision, de son travail systématique sur l'économie palestinienne et de son assistance technique maintenue dans des conditions presque impossibles, et il a lancé un appel pour que de nouvelles

ressources soient acheminées par l'intermédiaire de la CNUCED en provenance des pays développés donateurs traditionnels, des donateurs arabes et des institutions multilatérales. Toutefois, le travail, certes important, de la CNUCED et d'autres institutions ne pouvait pas remplacer un effort sérieux de la communauté internationale qui devait insister sans relâche pour la mise en œuvre immédiate de la Feuille de route en vue d'un règlement pacifique.

38. La représentante du **Liban** a fait observer que dans les trois années écoulées on avait assisté à la dégradation ininterrompue de la situation économique du territoire palestinien occupé. Les faiblesses structurelles de l'économie s'étaient aggravées, son déficit commercial et financier s'était creusé, et la pauvreté avait démesurément grandi, faisant du territoire palestinien une économie ravagée par la guerre. La destruction systématique par Israël d'infrastructures palestiniennes, la politique de bouclage du territoire, les restrictions à la circulation et les autres pratiques qui privaient les Palestiniens de leurs droits sociaux et économiques avaient aggravé considérablement la situation économique. La représentante du Liban a exprimé ses remerciements à la CNUCED pour son aide constante au peuple palestinien, soulignant la nécessité de maintenir cette aide. Elle a vivement engagé la communauté internationale et les pays donateurs à intensifier leur aide afin de permettre au peuple palestinien de parvenir à l'indépendance économique, sociale et politique.

39. Le représentant de la **Jordanie** a dit qu'il avait espéré que le rapport de l'année en cours serait plus encourageant que celui de l'année écoulée, mais qu'au contraire il faisait état d'une économie palestinienne affaiblie qui allait au-devant de nouvelles difficultés, avec les inconvénients qui en résulteraient pour la situation sociale. On avait espéré que la Feuille de route constituerait une base solide pour avancer vers la paix, mais apparemment il fallait encore faire preuve d'une volonté réelle d'en assurer la mise en œuvre. Des progrès dans ce domaine déboucheraient sur une feuille de route économique qui établirait les mesures à prendre pour assurer le sauvetage de l'économie palestinienne. Le représentant de la Jordanie appréciait le rôle moteur assumé par le Groupe de l'assistance au peuple palestinien de la CNUCED dans l'aide aux organismes de l'Autorité palestinienne chargés de la gestion macroéconomique, et il espérait que la CNUCED continuerait à assumer ce rôle. Il espérait aussi que les donateurs augmenteraient leur soutien à la CNUCED pour lui donner les moyens d'exécuter les nouvelles activités proposées. Il espérait tout particulièrement que de nouvelles sources régionales et internationales viendraient aussi financer ces activités. Enfin, les revers

subis par l'économie palestinienne n'étaient pas limités aux territoires palestiniens, ils s'étaient étendus à tous les autres pays de la région, y compris Israël.

40. Le représentant des **États-Unis d'Amérique** a dit que les avis pouvaient diverger quant aux responsabilités à imputer pour la situation de la Palestine, mais que nul ne pouvait contester les ravages qui s'étaient abattus sur le peuple palestinien dans les années récentes, car les faits étaient incontestables. Son gouvernement avait sur ce problème une triple approche. Premièrement, la paix était absolument indispensable, et tout progrès politique ou économique exigeait une action palestinienne efficace en matière de sécurité; sans une autorité palestinienne capable de guider effectivement son peuple vers la paix, il serait très difficile de faire des progrès. Deuxièmement, les progrès exigeaient un processus politique sérieux axé sur un règlement prévoyant deux États et porteur d'espoir pour les Palestiniens comme pour les Israéliens. Troisièmement, la crise économique persistante exigeait une aide humanitaire constante, ainsi que l'édification d'institutions palestiniennes responsables. Les États-Unis avaient pris l'initiative dans les activités de développement et dans l'action humanitaire, avec une contribution de plus d'un milliard de dollars à l'Autorité et au peuple palestiniens depuis 1993. En 2002, l'aide des États-Unis au peuple palestinien s'élevait au total à plus de 180 millions, ce qui faisait des États-Unis le principal donateur bilatéral en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Toutefois, l'argent ne suffisait pas et il était nécessaire que les partenaires s'emploient concrètement à répondre aux besoins des Palestiniens et à remettre les deux parties sur le chemin de la paix.

41. Le représentant de la **Tunisie** a remercié le Groupe de l'assistance au peuple palestinien pour les efforts considérables déployés afin d'aider ce peuple à résister au bouclage et à d'autres pratiques israéliennes qui étranglaient l'économie palestinienne. Le rapport du secrétariat de la CNUCED faisait apparaître l'étendue des souffrances du peuple palestinien et de la dégradation économique qui avait transformé le territoire palestinien en une économie ravagée par la guerre. Dans cette situation, la communauté des donateurs se devait d'accroître son aide au peuple palestinien, non seulement en répondant à ses besoins urgents, mais aussi en favorisant un développement économique durable. Le représentant de la Tunisie a félicité la CNUCED de son effort soutenu d'aide à l'Autorité palestinienne et il a exprimé son approbation pour les nouvelles activités proposées, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire,

de la facilitation du commerce, du transport et des approvisionnements. Il a invité les pays donateurs à fournir les ressources nécessaires à l'exécution de ces activités.

42. La représentante de l'**Indonésie** est convenue qu'après un recul économique ininterrompu et une dévastation généralisée, la situation du territoire palestinien occupé s'apparentait à celle d'une économie ravagée par la guerre. La communauté internationale avait le devoir de faire en sorte d'alléger la situation économique et de veiller à ce que l'Autorité palestinienne continue à fonctionner et à se préparer pour l'établissement inévitable de l'État palestinien. L'action menée par la communauté internationale n'aurait pas tous les effets souhaités si l'on ne donnait pas au peuple palestinien la possibilité de reconstruire son économie dans un environnement de paix. Le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne devaient donc jouer un rôle important dans le traitement des objectifs prioritaires de développement au cours de la phase de reconstruction postérieure au conflit. D'autre part, le rôle du secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises, serait d'une importance capitale. La représentante de l'Indonésie s'est félicitée des nouvelles activités envisagées par la CNUCED, notamment en ce qui concernait la sécurité alimentaire, la facilitation du commerce et la promotion des investissements. Elle a souligné la nécessité de construire un partenariat stratégique international afin d'assurer la fourniture d'une aide suffisante au peuple palestinien.

43. Le représentant de la **Ligue des États arabes** a dit que le rapport du secrétariat donnait une idée claire de l'aide internationale à la Palestine et de la manière dont l'occupation israélienne exerçait son emprise sur la vie du peuple palestinien. Cette situation avait encore appauvri la population et la privait de sa capacité de production, la rendant totalement tributaire des produits et de l'économie d'Israël: 70 % du déficit commercial palestinien était imputable au paiement des importations en provenance d'Israël, ce qui voulait dire que l'économie israélienne avait accaparé 1,4 milliard de dollars sur les 2 milliards envoyés à la Palestine en 2001 et en 2002 à titre de secours. Autrement dit, chaque année, la production intérieure était détournée à raison de quelque 50 % vers l'économie israélienne. L'intention de la politique israélienne était de fausser et de déstructurer l'économie palestinienne, ce qui avait entraîné une baisse grave de la capacité de production et d'emploi des petites et moyennes entreprises. Le représentant de la Ligue des États arabes a invité instamment la communauté internationale à prendre position plus fermement devant l'occupation et les mesures de bouclage et d'assiègement imposées par les forces d'occupation israéliennes. Il a lancé un appel en faveur de l'augmentation de l'aide

au peuple palestinien et de la réévaluation des relations économiques israélo-palestiniennes qui avaient conduit à cette situation tragique.

44. Le représentant de la Ligue des États arabes souscrivait aux recommandations du rapport du secrétariat, qui préconisait l'établissement d'un cadre pour lier les secours et le développement. Il était regrettable qu'une bonne part des sommes substantielles allouées par le Sommet arabe à Beyrouth en 2001 pour aider le peuple palestinien ait été détournée vers l'économie israélienne, et il fallait apporter une aide au secteur privé des petites et moyennes entreprises palestiniennes. Pour conclure, le représentant de la Ligue des États arabes a loué la persévérance du peuple palestinien, qui aboutirait un jour à la création de son État indépendant, et il a émis l'espoir que les membres de la CNUCED augmenteraient leur aide afin de permettre au Groupe de l'assistance au peuple palestinien de poursuivre ses importantes activités.

Décision du Conseil

45. À sa 950^e séance plénière, le ... octobre 2003, le Conseil a pris note du rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/50/4) et des déclarations des délégations. Conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, il a été décidé qu'il serait rendu compte dans le rapport du Conseil à l'Assemblée générale sur sa cinquantième session des délibérations relatives à ce point de l'ordre du jour.
